

---

DOSSIER DE PRESSE • Vendredi 3 septembre 2021

---

# COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

## PREMIÈRE PIERRE

### POUR LE FUTUR CENTRE DE TRI



DHA ARCHITECTES URBANISTES

---

#### CONTACTS PRESSE

**Alexandra Couturier**

04 56 58 53 33 / 06 09 60 16 38  
alexandra.couturier@lametro.fr

**Jessica Bitton**

04 56 38 31 67 / 06 31 93 50 63  
jessica.bitton@grenoblealpesmetropole.fr

---





## Un nouveau centre de tri dès 2023

**Ce nouveau centre de tri, plus moderne et mieux adapté aux enjeux actuels de traitement des déchets, sera mis en service en 2023. Il viendra remplacer l'unité de tri actuelle, désormais vieillissante et à la capacité de traitement insuffisante.**

**La construction de ce nouveau bâtiment est prise en charge financièrement par sept collectivités du Sud-Isère, avec le soutien de Citéo, et prochainement de l'Ademe et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : Grenoble Alpes Métropole, Le Grésivaudan, le Pays Voironnais, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, la Matheysine, l'Oisans et le Trièves**

**Ces sept collectivités, qui représentent 259 communes et plus de 730 000 habitants, ont décidé dès 2018 de travailler ensemble pour mutualiser leurs outils industriels de traitement et de valorisation des déchets.**

**En parallèle avec la construction de ce nouveau centre de tri, elles se sont également mises d'accord pour la réalisation d'une nouvelle unité d'incinération et de valorisation énergétique, dont la réalisation est programmée pour 2028. ■**



## Traitement des déchets : se doter d'outils industriels mutualisés dans le Sud-Isère

**L'action des collectivités en charge de la gestion des déchets évolue de façon significative ces dernières années, avec des objectifs de plus en plus ambitieux. Sous l'effet conjugué de leurs propres initiatives et de l'évolution du cadre réglementaire, les territoires sont amenés à produire de moins en moins de déchets, mais devront en revanche être suffisamment armés pour assumer un volume de plus en plus important de déchets recyclables.**

C'est dans ce cadre que sept collectivités du Sud-Isère, représentant 259 communes et plus de 730 000 habitants, se sont engagées dès 2018 pour répondre ensemble aux questions relatives aux outils industriels de traitement des déchets (Grenoble-Alpes Métropole, Le Grésivaudan, le Pays Voironnais, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, la Matheysine, l'Oisans et le Trièves).

### **Moins de déchets à incinérer, mais davantage de tri à assurer**

Les enjeux futurs concernant la prise en charge des déchets impliquent une évolution nécessaire de leurs outils industriels de traitement, des unités vieillissantes sur le territoire Sud-Isère. Des évolutions indispensables également au regard de la saturation des outils de



traitement existant sur le territoire régional, compte tenu notamment de la fermeture de plusieurs usines d'incinération, du moindre recours au stockage des déchets et de la volonté des collectivités de dimensionner au plus juste, et à la baisse, de tels outils de traitement.

Par ailleurs, l'exigence de qualité des matières issues du tri évolue et il est indispensable de se doter aujourd'hui d'outils susceptibles d'atteindre les taux de pureté attendus demain par les industriels.

***L'exigence de qualité du tri évolue : il est indispensable de se doter aujourd'hui d'outils susceptibles d'atteindre les taux de pureté attendus par les industriels.***

De tels enjeux ont créé les conditions d'un renforcement de la coopération en matière de déchets à l'échelle du Sud-Isère vers une gestion ambitieuse et solidaire. Une dynamique qui a conduit à réfléchir collectivement aux évolutions des outils de traitement des déchets et à la mutualisation de tels outils, un principe partagé par les sept collectivités du Sud-Isère.

### **Répondre ensemble aux enjeux de demain**

Les sept collectivités concernées sont déjà utilisatrices du site Athanor (qui comporte un centre de tri et un centre d'incinération et de valorisation énergétique, propriétés de Grenoble-Alpes Métropole) pour tout ou partie de leurs déchets.

Elles ont ainsi participé aux travaux d'élaboration du schéma directeur déchets de la Métropole grenobloise, lequel a entériné la nécessité de l'évolution des outils industriels et le principe de la mutualisation des futurs outils à l'échelle du Sud-Isère.



Cette mutualisation doit permettre de sécuriser les budgets et d'apporter une lisibilité quant aux coûts et aux investissements réalisés.

Elle offre l'avantage de donner une autonomie totale aux collectivités en la matière, en évitant de dépendre d'une part de prestataires externes dont la disponibilité ou la viabilité n'est pas assurée, d'autre part des « fluctuations du marché ». Le tout en évitant de multiplier la construction d'usines d'incinération ou de centres de tri. Cela doit permettre de dépasser un seuil critique en volume en-dessous duquel l'amortissement économique des installations est très difficile à atteindre.

### **7 collectivités partenaires:**

- Grenoble Alpes Métropole
- Le Grésivaudan
- Le Pays Voironnais
- Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
- La Matheysine
- L'Oisans
- Le Trièves

Le projet est mené via un "groupement de commandes", qui permet à plusieurs collectivités d'acheter ensemble des prestations de services et de travaux, sans avoir à monter de structure juridique nouvelle, ni à se départir de leur compétence "Traitement et Collecte des déchets". Le groupement de commandes offre la possibilité d'acheter collectivement par le biais de marchés publics ou la mise en place d'un groupement d'autorités concédantes. La coopération intervient donc sans transfert de compétence et se fait sans création de structure, puisque le groupement n'a pas la personnalité morale.

Chaque collectivité pourra ainsi s'appuyer sur des outils fiables et se concentrer sur l'évolution de ses déchets en étant assurée de leur traitement et de leur prix.

**Dans un premier temps, les collectivités ont acté la reconstruction du centre de tri, à l'horizon 2023, puis, dans un second temps, la reconstruction de l'unité de valorisation énergétique, programmée pour 2028 (voir encadré ci-dessous).** ■

## **LE FUTUR CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE**



Outre la construction d'un nouveau centre de tri sur le site d'Athamor, à La Tronche, les sept collectivités se sont engagées sur la reconstruction d'une nouvelle unité d'incinération et de valorisation énergétique (l'actuelle a été construite en 1972, soit il y a près d'un demi-siècle), sur le même site.

La vocation de l'unité de valorisation énergétique est la production de chaleur par l'incinération des ordures ménagères résiduelles : la chaleur obtenue sert à chauffer l'eau ainsi que les logements et bureaux des bâtiments publics et privés raccordés au réseau de chaleur métropolitain.

La nouvelle unité sera dotée d'une capacité de traitement de 165 000 tonnes par an (contre 185 000 aujourd'hui), afin de correspondre aux baisses attendues de production de déchets. Cet équipement sera opérationnel en 2028. ■





## Le nouveau centre de tri en détails

Construit en 1989, le centre de tri situé à La Tronche sur le site d'Athanor, est désormais vieillissant et saturé. Le nouveau centre de tri sera dimensionné pour traiter 51 000 tonnes par an, soit 12 000 de plus qu'actuellement. Mise en service programmée pour mi-2023.

La nouvelle centre de tri tient compte de façon précise, de la réalité des tonnages de déchets de l'ensemble des intercommunalités engagées dans cette mutualisation, mais aussi des nécessaires préoccupations environnementales et humaines.

C'est **Dalkia Wastenergy (aujourd'hui rachetée par le groupe Paprec sous le nom Tiru)** et ses partenaires qui ont été retenus en février 2020 par les collectivités dans le cadre d'un appel d'offres pour la réalisation et l'exploitation de l'installation.

En tant que mandataire du groupement, Tiru s'est entouré d'une équipe de spécialistes avec **DHA Architectes, la société Setec, l'équipementier Bollegraaf, et le cabinet Artelia.**

### *Coût du projet :*

**51 millions d'euros**  
(dont 0,95 M€ de Citéo).

**Le centre de tri sera construit sans discontinuité du service public : le centre actuel fonctionnera pendant le chantier de construction du nouvel équipement, avant d'être déconstruit une fois ce dernier terminé et mis en service. ■**

## 01 • Un site pleinement intégré dans son environnement

De hauteur réduite, le projet architectural, dessiné par le cabinet DHA Architectes, offre une façade d'aspect végétal depuis l'autoroute urbaine. Les cabines de tri et les locaux administratifs bénéficieront de la vue sur le massif de Chartreuse. Il prévoit par ailleurs la plantation d'arbres et arbustes aux abords de l'usine, en recourant à des essences locales et une toiture végétalisée pour le bâtiment administratif. Le choix s'est porté sur des matériaux robustes et authentiques ainsi que sur un bardage vertical de teinte sombre.

L'équipement est ainsi pleinement intégré dans son environnement, tout en profitant des potentialités de sa situation le long de l'avenue. La façade d'entrée offrira à voir un équipement prêt à des visites pédagogiques, avec des espaces dédiés à leur accueil.

Le projet intègre un schéma de gestion des eaux qui prend en compte l'ensemble des effluents du site. Après étude de toutes les possibilités de stockage et de réutilisation, l'opérateur propose un site « zéro » rejet industriel. La gestion des nuisances olfactives sera assurée par un système de traitement des odeurs. Ce traitement est combiné à une politique de traitement acoustique adaptée.

Le site devra répondre à un cahier de prescriptions pour la qualité environnementale du bâtiment (qui tient compte de la performance économique, de la qualité de vie et du respect de l'environnement) et l'utilisation de matériaux biosourcés (tels que des éléments en bois local certifié PEFC ou FSC) pour une réduction de l'empreinte carbone du site.

Enfin, la toiture du bâtiment accueillera une centrale photovoltaïque dont la mise en place est prévue au premier semestre 2023, pour une puissance de 550 kWc ■

**Les outils industriels de traitement des déchets doivent profondément évoluer au cours des prochaines années pour s'adapter aux évolutions futures de gestion publique des déchets.**

### COMMENT LA CONCERTATION A FAIT ÉVOLUER LE PROJET

• En juin 2019, les usagers ont été invités à s'exprimer sur les projets de reconstruction des outils industriels de tri, de valorisation et d'incinération. Le dispositif de concertation proposait également des visites guidées des sites concernés. L'analyse des avis et suggestions émises par les citoyens a donné lieu à trois évolutions majeures s'agissant de la construction du nouveau centre de tri.

• La première évolution concerne le traitement des odeurs, point sur lequel les riverains ont particulièrement insisté. La solution consiste à faire circuler l'air avant rejet dans des filtres au charbon actif. La nouvelle unité métropolitaine sera l'un des rares centres de tri de France à être équipé de cette solution.

• Le deuxième portait sur l'insertion paysagère du site. Le projet répond en cela parfaitement à cette

demande, grâce à l'apparence non-industrielle des bâtiments et la plantation de nombreux arbres alentour.

• Enfin, les usagers préconisaient la valorisation pédagogique des installations. Un message également entendu,

puisque le projet inclut la réalisation d'un circuit de visite pédagogique destiné à tous types de publics.

• Aujourd'hui, les échanges se poursuivent avec les communes de Meylan et de La Tronche et leurs habitants.



## Calendrier du projet

- **2017**  
Approbation du Schéma Directeur Déchets métropolitain qui entérine la nécessité de l'évolution des outils industriels de traitement des déchets
- **2018**  
Appel à candidatures
- **Février 2020**  
Attribution du marché
- **Octobre 2020**  
Dépôt du permis de construire
- **Juin 2021 :**  
Démarrage des travaux préparatoires
- **Août 2021:**  
Démarrage du terrassement
- **Septembre 2021 :**  
Première pierre du bâtiment
- **Fin 2022 :**  
Fin des travaux du bâtiment
- **Mi-2023 :**  
Mise en service
- **Été 2023 :**  
Déconstruction des installations actuelles

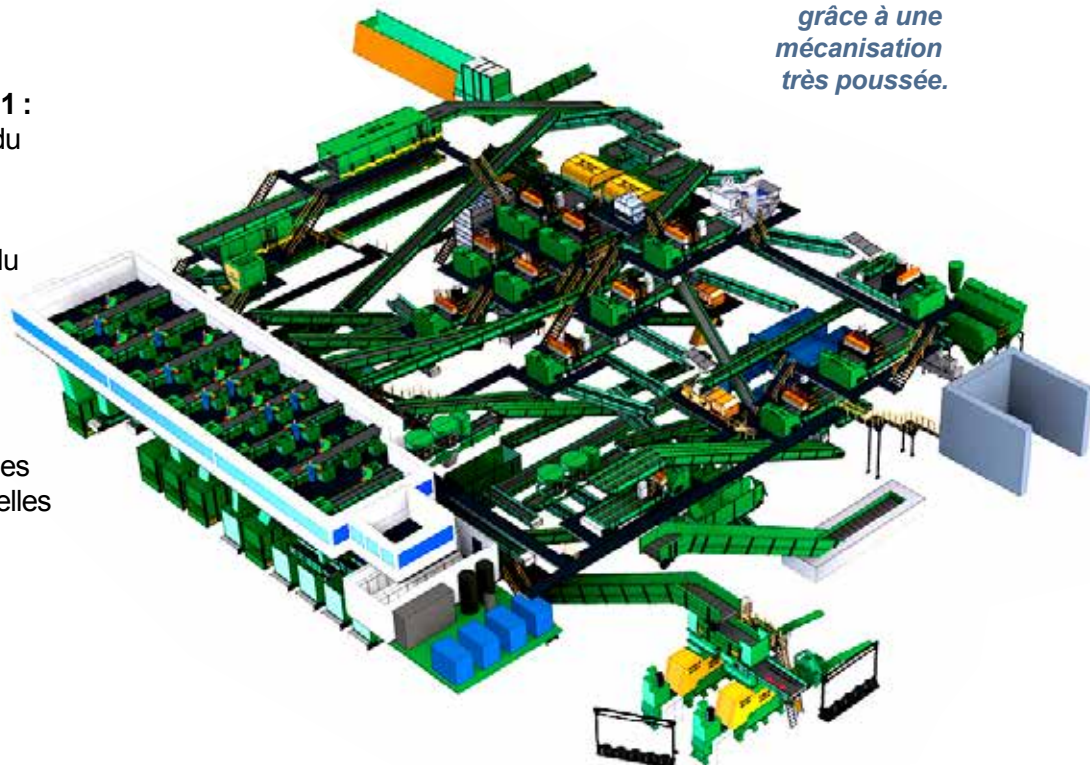
## 02. Un centre de tri moderne et adaptatif

Robustes et à la pointe de la technologie, les machines seront dimensionnées pour absorber des variations importantes de flux. Des outils digitaux permettent un suivi permanent du bon fonctionnement de l'équipement, et une circulation rapide de l'information.

Le nouveau centre de tri permettra de répondre à l'extension des consignes de tri, aux nouveaux standards de CITEO, et à d'autres évolutions potentielles (évolution des qualités papetières...). Dalkia Wastenergy et ses entreprises partenaires garantissent un traitement, dès la réception, de 14,2 tonnes par heure, soit jusqu'à 51 000 tonnes par an, grâce à du matériel éprouvé sur des collectes sélectives de qualité très variable. Le process offrira par ailleurs plusieurs sécurités et souplesses de fonctionnement, grâce à une mécanisation très poussée.

Enfin l'opérateur prévoit une réduction significative de la consommation énergétique entre l'ancien et le futur centre, passant de 91 kWh à 72 kWh pour une tonne triée. ■

*Le process offrira plusieurs sécurités et souplesses de fonctionnement, grâce à une mécanisation très poussée.*





### 03. Une attention particulière au personnel et à l'environnement de travail

#### Chiffres-clés

- **7 COLLECTIVITÉS PARTENAIRES**
- **51 000 TONNES triées par an**  
(39 000 aujourd'hui)
- **14,2 TONNES triées par heure**
- **72 kWh par tonne triée**  
(91 kWh aujourd'hui)
- **60 AGENTS**
- **10000 HEURES/AN réservées à des personnes en insertion**

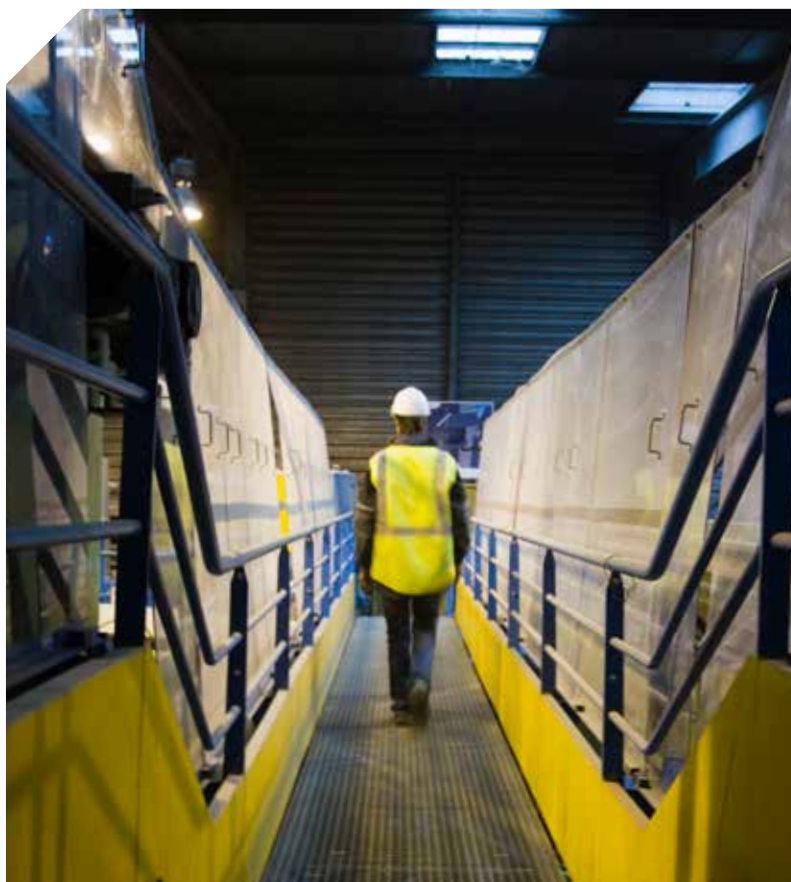
S'appuyant sur les technologies les plus efficaces, l'exploitation du site est garante de performance, de qualité et du respect de l'environnement et des conditions de travail. Rassemblant plus de 60 agentes et agents, le centre de tri comptera 18 opérateurs de tri en cabine, dont 3 opérateurs de pré-tri pour traiter 51 000 t/an.

Il sera doté d'un système de dépoussiérage adapté, qui garantit la propreté du site et la qualité de vie au travail des opérateurs (50 000 m<sup>3</sup>/h). Le flux de refus sera trié par robot pour éviter d'exposer les opérateurs aux produits potentiellement sales ou dangereux.

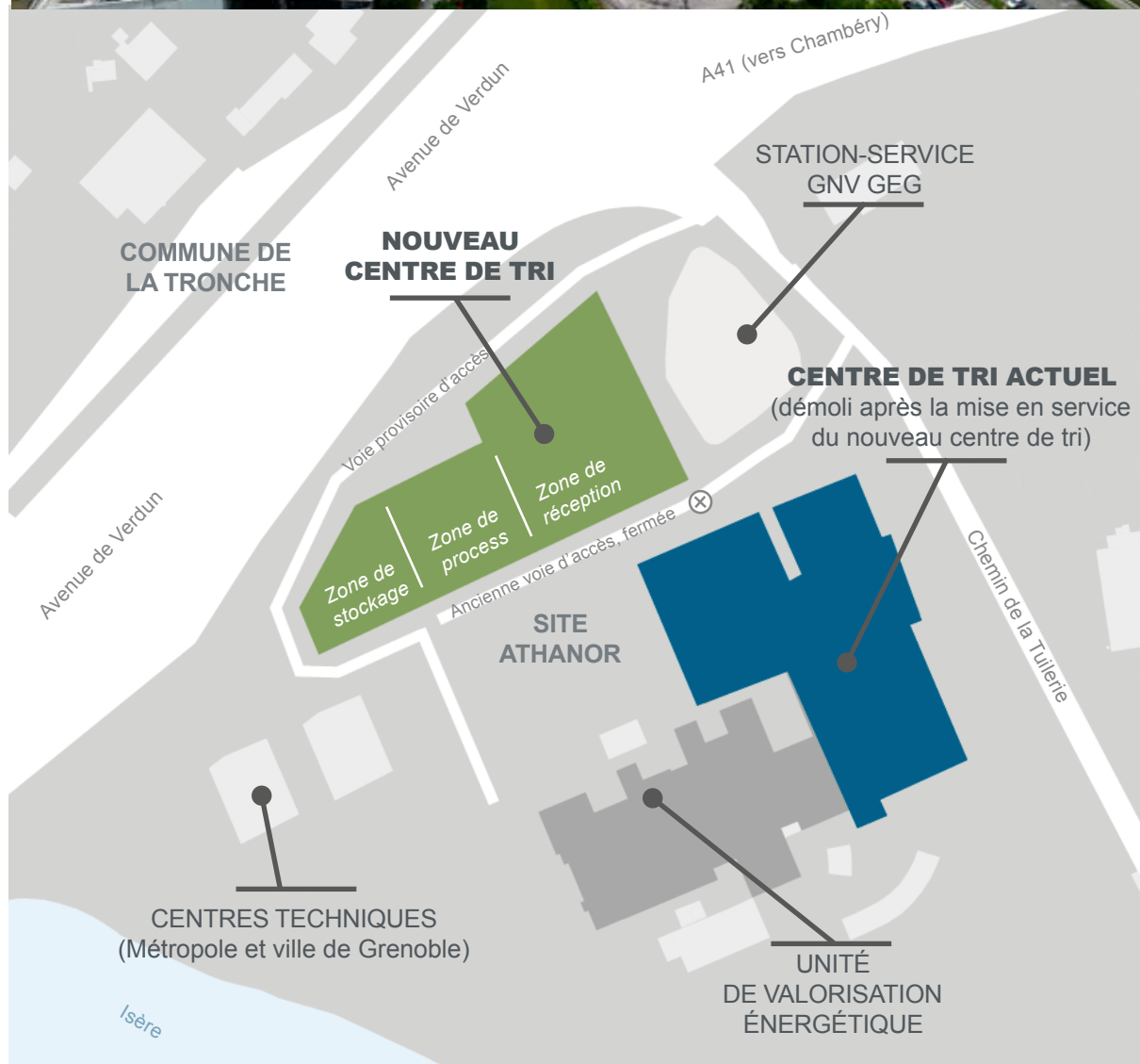
L'opérateur s'engage par ailleurs à assurer plus de 10 000 heures par an de contrat à des personnes en insertion pour l'exploitation et plus de 10 000 heures pour la construction du nouveau centre.

Dalkia Wastenergy s'est enfin engagé, si notre territoire est retenu par l'État pour accueillir l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée », à accueillir plusieurs salariés concernés. Ces personnes en situation de chômage seront formées et accompagnées en interne pour un retour à l'emploi, sous forme de CDI. ■

*L'opérateur s'est engagé à accueillir plusieurs salariés dans le cadre de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée ».*



# PLAN DE SITUATION DE LA RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI



## LES 7 TERRITOIRES ENGAGÉS DANS LA RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI

